

Résolution présentée par la délégation de la république de Lituanie

Thème	Agenda 2030 vers le développement durable
Concerne	La création d'un fonds mondial visant à soutenir les pays confrontés à une dépopulation massive liée à l'émigration qualifiée, nommé Population Survival Fund (PSF)
L'Assemblée Générale,	
Reconnaissant	que de nombreux États, notamment la Lituanie, la Bulgarie, la Croatie, le Liban, Cuba et le Cap-Vert, subissent une baisse significative de leur population liée à une émigration massive de travailleurs qualifiés,
Consciente	que ces dynamiques menacent grandement et de manière alarmante le développement économique, la stabilité sociale et la souveraineté de ces pays,
Rappelant	les Objectifs de Développement Durable, en particulier les ODD 8, 9, 10, 13, 16 et 17,
Considérant	qu'une répartition équitable des bénéfices produit par les migrants des pays cité plus haut, contribuerait à réduire les inégalités mondiales,
Soulignant	que la modernisation administrative, la transition énergétique, l'innovation et la formation sont des leviers essentiels pour renforcer la résilience des pays touchés,
Encourageant	le PNUD à assurer le suivi annuel des contributions et de l'utilisation des fonds pour garantir transparence et efficacité,
Décide	de créer le PSF (Population Survival Fund), sous la supervision du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Banque mondiale ; - d'inviter les États membres recevant une immigration qualifiée de masse, notamment l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Australie et Singapour à contribuer volontairement à hauteur de 0,07% de leur PIB ; -que les pays bénéficiaires (cité plus haut) recevront un soutien proportionnel au nombre de travailleurs qualifiés ayant émigré dans l'année précédente ; -que dans le but d'atteindre les Objectifs de Développement Durable les ressources du fonds seront réparties à 50 % pour la transition énergétique, la recherche, l'innovation et la productivité comme le financement de projets de production d'énergie solaire, à 30 % pour la modernisation administrative et la transparence comme la digitalisation des administrations, à 20% pour la formation, l'emploi et la rétention des talents comme des bourses pour la formation avec obligation de rester dans le pays.

Le texte français fait foi.